

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Schlüter KERDI-COLL-RL**

Date de révision: 16.05.2018

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Schlüter KERDI-COLL-RL

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, produits d'étanchéité

Poudre réactive pour KERDI-COLL-L

**Utilisations déconseillées**

Utiliser uniquement aux fins prévues.

Le produit est destiné à un usage professionnel.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Schlüter-Systems KG	
Rue:	Schmölestraße 7	
Lieu:	D-58640 Iserlohn	
Téléphone:	+49 (0)2371 971-0	Téléfax: +49 (0)2371 971-111
e-mail:	info@schlueter.de	
e-mail (Interlocuteur):	sdb@schlueter.de	
Internet:	www.schlueter.de	
Service responsable:	International Technical Network (ITN)	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**Centre antipoison (Mayence, Allemagne): +49 (0)6131 - 19240 (24h - de, en)  
Centre antipoisons: +32 070 245 245 (24/7)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Ciment, portland, produits chimiques

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Schlüter KERDI-COLL-RL**

Date de révision: 16.05.2018

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 2 de 10

P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Ne pas jeter le contenu/réceptacle avec les ordures ménagères et les éliminer conformément à la réglementation régionale/nationale en vigueur.

**2.3. Autres dangers**

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total). Grâce à un stockage approprié (au sec) et une utilisation dans le délai de conservation indiqué, le ciment/l'agent liant ne peut pas avoir d'effet sensibilisant au contact de la peau (H317 ou EUH203 peuvent par conséquent être supprimés).

Peut provoquer des irritations cutanées.

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
65997-15-1	Ciment, portland, produits chimiques			>3 - <10 %
	266-043-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H318 H317 H335			
497-19-8	carbonate de sodium			<1 %
	207-838-8	011-005-00-2	01-2119485498-19	
	Eye Irrit. 2; H319			
68475-76-3	Poussières, ciment Portland			<0,5 %
	270-659-9		01-2119486767-17	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H315 H318 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.  
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.  
Mettre une respiration artificielle en place si la respiration est irrégulière ou en présence d'un arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Schlüter KERDI-COLL-RL**

Date de révision: 16.05.2018

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 3 de 10

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Utiliser si possible une solution isotonique pour les yeux (0,9 % NaCl). Puis si possible un transport immédiat chez l'ophtalmologue / à la clinique.

**Après ingestion**

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas de contact avec les yeux: Provoque de graves lésions des yeux.  
Contact avec la peau: Peut provoquer des irritations cutanées. Peut déclencher une réaction allergique. Une exposition prolongée peut provoquer des problèmes de peau et des inflammations cutanées (dermatite).  
Effets/symptômes aigus : Effet irritant jusqu'à corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau, lésions dans l'appareil digestif en cas d'ingestion orale, Réactions allergiques  
Effets/symptômes chroniques : Effet irritant pour les voies respiratoires

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le mélange n'est pas combustible, pas explosif ni autoinflammable.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection individuel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 16.05.2018

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 4 de 10

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

##### Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matières incompatibles: Aluminium

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs, produits d'étanchéité

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
65997-15-1	Ciment portland	-	10		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	

##### Conseils supplémentaires

La teneur de chrome(VI) hydrosoluble doit être maintenue en-dessous de 2 ppm (REACH, annexe XVII, entrée 47).

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une installation de lavage sur le lieu de travail. Prévoir une douche de sécurité lors de la manipulation de grandes quantités. Prévoir des laveurs d'yeux. Marquer les endroits bien en vue.

##### Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Porter les gants de protection homologués :

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) (1 mm, Niveau de perméation : 6 (>480min))

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection de la peau

Vêtement de protection : Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts. Éviter le contact avec la peau.

##### Protection respiratoire

Demi-masque filtrant (NF EN 149), Type P1 / P2

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 16.05.2018

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 5 de 10

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide (Poudre)
Couleur:	gris
Odeur:	minéral
pH-Valeur:	11,5

**Modification d'état**

Point de fusion:	>1250 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé

**Inflammabilité**

gaz:	non déterminé
------	---------------

**Dangers d'explosion**

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'inflammation:	non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

gaz:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé

**Propriétés comburantes**

non déterminé

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 25 °C):	2,75 - 3,20 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	900 - 1300 kg/m <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	0,1 - 1,5 g/L
Viscosité cinématique:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée supplémentaire disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactivité dangereuse dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Contact avec de l'eau.  
En cas de contact avec l'eau: Le produit se solidifie en une masse dure.

**10.5. Matières incompatibles**

Acide fort. Aluminium Sels d'ammonium

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Schlüter KERDI-COLL-RL**

Date de révision: 16.05.2018

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 6 de 10

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.  
En cas d'incendie: Des gaz inflammables tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se former.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
497-19-8	carbonate de sodium					
	orale	DL50 mg/kg	4090	Rat	IUCLID	

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions des yeux.  
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Aucune donnée disponible.

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
497-19-8	carbonate de sodium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	265 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'est pas biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit se solidifie en une masse immobile solide.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Schlüter KERDI-COLL-RL**

Date de révision: 16.05.2018

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 7 de 10

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires. Le produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

170101 DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS); béton, briques, tuiles et céramiques; béton

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

101314 DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES; déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés; déchets et boues de béton

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits nettoyants.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Schlüter KERDI-COLL-RL**

Date de révision: 16.05.2018

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 8 de 10

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 47: Ciment, portland, produits chimiques

2004/42/CE (COV): &lt; 3%

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Schlüter KERDI-COLL-RL

Date de révision: 16.05.2018

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 9 de 10

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Version 1,00 - Première édition - 16.05.2018

### Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
BlmSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

CLP : Classification, Labeling, Packaging

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

COV : Composés organiques volatils

vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables

VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux

CPE : Classe de pollution des eaux

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

DNEL : Derived No Effect Level

PNEC : Predicted No Effect Concentration

TLV : Threshold Limiting Value

STOT : Specific Target Organ Toxicity

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### **Schlüter KERDI-COLL-RL**

Date de révision: 16.05.2018

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 10 de 10

asses AG, Frohsinnstraße 28, 63739 Aschaffenburg, Allemagne  
Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asses.eu,  
www.asses.eu

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*